



ÉVOLUTION  
DU COSTUME  
AU PAYS DE

CHATEAULIN

ÉVOLUTION DU COSTUME  
DU PAYS DE CHATEAULIN

## CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES COSTUMES BRETONS

### *L'Évolution des Costumes bretons du pays de Châteaulin depuis 100 ans*

**L**ES costumes bretons posent de nombreux et intéressants problèmes. Il ne semble pourtant pas qu'on les ait étudiés jusqu'à présent comme ils le méritaient.

Ainsi on ne s'est guère préoccupé d'établir de façon méthodique leur histoire ou leur géographie. S'il existe aujourd'hui une excellente carte, dressée par Y. Creston, pour la répartition géographique de la coiffe, il n'y a, par contre, rien de fait en ce qui concerne l'ensemble du costume féminin et les costumes d'hommes ou d'enfants.

Bien rares sont aussi les études complètes se rapportant à l'évolution d'un costume à travers les âges ; il n'est donc pas surprenant que plusieurs personnes aient pu s'imaginer, un peu naïvement, que les costumes actuels étaient déjà portés en Bretagne tels que, il y a quatre ou cinq cents ans. (1)

C'est méconnaître l'évolution qui a modifié si souvent les formes des costumes d'une même région. Il suffit par exemple d'examiner le costume que l'on portait ces dernières années à Kerfeunteun et dans la région immédiate de Quimper ; il est bien difficile de le retrouver dans les dessins pourtant minutieux qui furent gravés, vers 1800, par Olivier Perin, pour les 120 planches de sa *Galerie Armoricaîne*.

Il y a soixante-dix ans, au Musée de Quimper, furent montés, sous vitrine, des mannequins représentant une noce bretonne. Ils portaient les costumes les plus typiques de la Cornouaille à cette époque. Il faut beaucoup d'attention pour les reconnaître dans ceux encore portés aujourd'hui, dans cette même région.

Plusieurs synthèses sur le costume breton ont déjà été faites. Elles

---

(1) Le guide Michelin Bretagne (1950) ne dit-il pas (pages 3 et 20) qu'en bien des coins de Bretagne on rencontrait encore l'habit du temps de Louis XIV et ne parle-t-il pas des « beaux costumes transmis de génération en génération pendant des siècles » ? Anatole Le Braz, dans *Au Pays des Pardons*, n'a-t-il pas écrit : « Le costume local a peu varié depuis le xvr<sup>e</sup> siècle » ? (page 332). De son côté, Charles Géniaux, dans *La Bretagne vivante* dit (page 67) : « Les paysans vêtus comme au moyen âge » !

semblent prématurées car il n'existe pas encore assez de monographies se rapportant à l'évolution des costumes bretons. Aussi rien d'étonnant que la plupart d'entre elles manquent de précision, fourmillent d'inexactitudes et contiennent parfois de grossières erreurs(3).

Il est difficile en effet, pour ne pas dire impossible, à quiconque n'est pas du pays même, de faire une étude du costume breton sans commettre des erreurs, tellement la diversité des costumes, variant d'une paroisse à l'autre, est souvent question de nuances et de détails.

Ces détails caractéristiques, imperceptibles pour l'observateur étranger, prennent pourtant une grande importance dans le pays où l'habitant, du premier coup d'œil, sait découvrir ces signes distinctifs du costume local.

Mais des interprétations erronées ont été faites par des artistes ou écrivains, étrangers à la région pour n'avoir pas su distinguer dans un même pays, le costume de l'artisan du costume de la paysanne (4). Souvent ils ignorent que les costumes de grandes cérémonies (mariages, enterrement, première communion) sont différents, dans certaines régions, du costume du dimanche qu'il convient encore de distinguer du costume de travail ou de tous les jours (5).

Ceci montre la complexité du problème et la nécessité, pour entreprendre une étude sérieuse sur le costume breton, de se cantonner dans une région bien déterminée où il soit possible de faire, sur place, de sérieuses enquêtes.

S'il est intéressant de posséder des documents anciens, il est nécessaire aussi de les confronter entre eux et de les faire confirmer par le témoignage des vieilles gens du pays ayant connu des costumes presque identiques (6).



A cette étude du costume nous voudrions apporter une contribution en suivant son évolution pendant cent ans dans le pays de Châteaulin pour lequel, heureusement, nous avons des documents précis.

(3) Ainsi un ouvrage récent intitulé *Costumes Français*, édité et traduit en anglais en 1939 par les éditions « Hyperion-Presses » de Paris, prétend représenter les costumes des provinces françaises. Il est regrettable qu'André Varagnac, à cette époque adjoint au Musée National de Folklore de Paris, ait converti de son nom, en le préfaçant, un ouvrage qui, tout au moins en ce qui concerne la Bretagne, est d'une fantaisie carnavalesque et pourrait, en fait de Folklore s'intituler plus vraisemblablement « Folklore de Musée-Hall ». Les planches peintes et dessinées par Lhuier, il y a quelques années, sont autrement consciencieuses tout en laissant paraître des erreurs de détails qu'il serait facile de relever.

(4) Le fait s'est produit dans l'étude des costumes de la vallée de l'Aulne dont il sera question dans cette étude. Nous avons le devoir dans l'intérêt même du Folklore, de relever en particulier les confusions qui se sont produites dans le livre de Maurice Bigot : *Les coiffes bretonnes ; cent modèles différents* que Van Gennep signale pourtant comme une excellente étude avec localisations précises.

Il est impossible à qui voudrait étudier la coiffe de Châteaulin d'après cet ouvrage de comprendre quoi que ce soit à son évolution, faite d'avoir distingué, au point de départ, la coiffe paysanne (N° 20, 21, 22 et 23) de la coiffe d'artisan (N° 19). A noter que la coiffe N° 21 n'a jamais été la coiffe de Brasparis comme il est indiqué en titre : c'est la coiffe de Châteaulin. Ces confusions sont impardonnables. Aubert amplifie et aggrave ces erreurs, comme nous le verrons plus loin.

(5) C'est le cas pour la grande cornette adoptée dans bien des régions comme coiffe de cérémonie. A Châteaulin-du-Paou, la coiffe de travail n'a pas ces brides en ailettes si gracieuses dans la coiffe de dimanche.

(6) C'est le grand intérêt d'une étude approfondie faite en 1902 par le Docteur Picquenard sur l'évolution du chapeau glazik dans cette région de Quimper qu'il connaissait particulièrement. (*Revue de Bretagne et de Vendée*, août 1904, p. 134).

Nous croyons, du reste, qu'un certain nombre des observations formulées ici sont valables pour d'autres régions. En ce qui concerne l'évolution et surtout la disparition des costumes, les mêmes causes produisent généralement les mêmes effets. Bien que localisée, cette enquête présente donc, pour tout folkloriste s'occupant de l'étude et de l'évolution du costume, un intérêt certain.

Nous avons la bonne fortune de posséder une description aussi minutieuse que précise faite en 1845 par l'éminent observateur Bachelot de la Pylaie (7). C'est un travail du plus haut intérêt ; et il apparaît bien à un certain nombre de détails très facilement contrôlables aujourd'hui encore (8), que l'on peut faire une confiance absolue à ses descriptions, sinon à ses déductions.

Ces observations sont les plus anciennes que nous possédions concernant la région qui nous occupe. Les descriptions de Duchatellier (1837) et de Goesbriand (1847) sont trop générales. (9)

Les lithographies de Lalaisse dans la *Galerie Armoricaïne* en 1848 (10), les dessins de Darjou dans son ouvrage sur les costumes bretons publié vers 1890, sont aussi des plus précieux car ce sont des études faites d'après nature avec la plus grande exactitude. Cependant il ne faut pas en tirer plus qu'ils n'expriment : ainsi une coiffe dessinée de face devient parfois bien différente vue de profil. Ces dessins, autrement évocateurs qu'une pure description, permettent pourtant d'utiles comparaisons et d'intéressantes déductions.

Louis Hourticq reconnaissait leur valeur quand il affirmait, dans la nouvelle édition des costumes de cette *Galerie Armoricaïne* : « Si l'artiste n'a pas résisté à la tentation de donner aux robes des souplesses d'une élégance un peu parisienne ou tout au moins urbaine, pour leur coiffure, il apporte la précision d'un technicien de la lingerie. Ces coiffures restent encore aujourd'hui ce qu'il y a de plus caractéristique dans le costume breton (11). »

Cependant il est intéressant, après avoir étudié ces dessins de Lalaisse, de les rapprocher des vieilles photographies, datant de 1860-1880, que l'on peut encore recueillir dans quelques archives familiales.

(7) Voir *Nouvelle Revue de Bretagne*, Juillet 1947.

(8) Un exemple assez typique entre autre permet d'apprécier la valeur de la minutie des observations de La Pylaie :

« Les sabots du Cornouaillais — fait-il remarquer — diffèrent de ceux du Léonnais par leur pointe plus allongée, et surtout par leur talon qui, au lieu d'être droit, rentre obliquement en dessous, de manière à s'avancer presque sous le milieu du pied. »

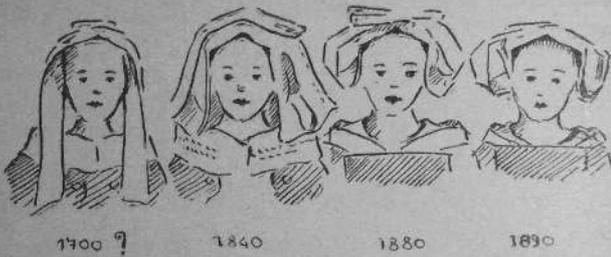
Or ces caractères distinctifs existent encore aujourd'hui absolument semblables à la description de La Pylaie.

(9) DUCHATELLIER, *Recherches statistiques sur le département du Finistère*, 3<sup>e</sup> livraison, p. 54. — DE GOESBRIAND, *Communication du Congrès de l'Association Bretonne de Quimper* de 1847, in *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, année 1849, 1<sup>er</sup> volume, 4<sup>e</sup> livraison, pp. 208-215.

(10) Voir *Nouvelle Revue de Bretagne*, nov.-déc. 1949.

(11) Hourticq semble oublier qu'il y a aussi un costume de ville : celui de l'artisan qui a été dessiné par la Lalaisse dans *La Galerie*.

On se prend à regretter que cette réédition des *Costumes Bretons* de la *Galerie Armoricaïne* ait été préfacée par une personnalité étrangère au pays et peu au courant de ses coutumes et traditions. Aussi ses considérations générales sont-elles vagues et imprécises. Hourticq reconnaît d'ailleurs lui-même (p. 7) : « Il faudrait suivre dans Lalaisse vers 1850 et celles qu'arboisent aujourd'hui leurs petites-filles. Mais ces variations échappent à la description verbale. » C'est pourtant ce que nous allons essayer de faire ici.



1700 ?

1840

1880

1890

Enfin, grâce à la possession de nombreux clichés pris de 1910 jusqu'à nos jours, il nous sera facile de suivre, avec le minimum d'erreurs, l'évolution du costume breton dans la région de Châteaulin.

Des enquêtes faites sur place près de vieilles gens ou de personnes qualifiées (l'une d'elles vendait autrefois le tissu et les accessoires des costumes) permettront de connaître davantage et de préciser l'évolution, dans ces communes de Basse-Bretagne, situées dans la vallée de l'Aulne, de vêtements présentant les mêmes caractères.

I

LE COSTUME FÉMININ

Nous n'étudierons dans cette première partie que le costume des femmes de la région de Châteaulin et plus spécialement celui de la paysanne.

Il convient de noter que ce costume est très différent de celui de l'artisanne dans les mêmes paroisses. A Châteaulin tout particulièrement il est très facile d'en faire la comparaison et il paraît invraisemblable qu'on ait pu chercher à les faire dériver l'une de l'autre. (12)

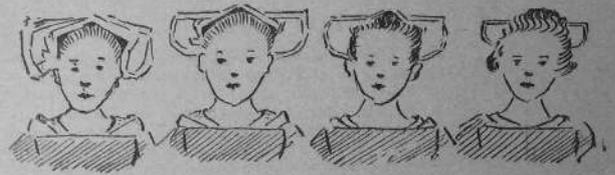
(12) Aubert, ainsi que nous l'avons dit, renchérit sur toutes les erreurs de Bigot en ce qui concerne la coiffe de Châteaulin.

Sur la foi de documents photographiques exacts mais mal interprétés par lui faute de renseignements sur place, il confond « artisanne » et « paysanne » et il écrit ceci : « La spirale des bords de l'Aulne s'est conservée la plus pure de toutes après avoir passé par diverses métamorphoses. Elle eut à un moment donné la forme d'un fer à repasser, souvent du XVIII<sup>e</sup> siècle ; un peu plus tard elle subit l'influence éphémère de la pomponne de Pont-Croix et devint enfin elle-même. » (Au Cœur de la Race, p. 246 dans la revue Bretagne).

Ce texte est incompréhensible et il contient au moins autant d'erreurs que de phrases !

Maurice Bigot, s'inspirant d'une vague ressemblance entre la coiffe d'artisanne de Pont-Croix et la coiffe de Châteaulin dont l'artisanne avait réduit les dimensions en supprimant le « cul de fer », avait écrit : « Le type de la coiffe de Châteaulin semble être venu de Pont-Croix ». Cette supposition, d'ailleurs parfaitement erronée, croyons-nous, devient chez Aubert une affirmation.

Il est vraiment difficile d'imaginer comment cette coiffe paysanne de Châteaulin (nommée par lui, on ne sait trop pourquoi « la spirale ») qui se présente, dit-il, sous l'apparence d'un huit, tant de face que de derrière, ait pu dériver de la coiffe d'artisanne et encore plus de la coiffe de Pont-Croix.



1900

1910

1920

1930

IL Y A CENT ANS

Si Bachelot de la Pylaie n'a pas étudié le costume de la paysanne de Châteaulin, il a par contre décrit avec beaucoup de minutie celui de Brasparts qui lui était, à quelques détails près, identique.

« Les femmes de ce pays, nous dit-il, ont des coiffes d'une blancheur éclatante dont les larges pattes sont relevées de chaque côté en anse de panier ; mais elles les détachent et les laissent retomber ou pendantes lorsqu'elles vont entrer dans l'église (13).

« Ces pattes ainsi déployées, descendent à peu près jusqu'au coude. Leur habillement est toujours comme chez les hommes d'une couleur très foncée noire ou bleue.

« Elles ont un justaucorps par dessus lequel elles ont pour ceinture un ruban de laine verte, ou plus souvent de couleur écarlate, dont les deux bouts, en dehors du nœud, pendent par devant. Au lieu de fichu, leurs épaules sont recouvertes comme les jours ordinaires, par la collerette qui est une espèce de palatine faite en mousseline ou percale (14) ; mais elle est plus fine en même temps que plus ample et posée avec plus de recherche.

« Leur robe, ample par le bas, serre la taille au moyen de petits plis rapprochés et qui sont tous contigus. Un tablier violet ou bleu, ordinairement à carreaux, ne se met que les jours de grande toilette. Leurs bas sont de laine teinte en bleu ou blanc, assez souvent noirs ; ils sont tenus par des jarretières en laine également, mais dont la couleur, toujours arbitraire n'offre aucun caractère local. Elles ont des souliers fort découverts qui sont attachés par deux grandes boucles de cuivre.

« Elles portent par dessus leur coiffe, surtout quand le temps est brumeux ou pluvieux, une capote blanche, ou plus souvent un peu jaunâtre qui est carrée en dessus par derrière et à laquelle sont attachées des pattes qui descendent sur les épaules. Elle se trouve fendue de chaque côté sur celles-ci afin que le derrière puisse tomber à plat sur le dos, et que les deux pattes latérales reviennent en avant pour couvrir les côtés de la poitrine. »

(13) Encore de nos jours, dans toute la région de Châteaulin, Pleyben et Brasparts, les paysannes continuent à balser, en signe de deuil, les ailes de leur coiffes et les épinglent sur la poitrine.

(14) Dans un autre paragraphe, Bachelot de la Pylaie décrit plus minutieusement cette collerette. (On remarquera qu'il indiquait déjà une « différenciation » spéciale à Brasparts.)

« Au lieu du fichu des villes, les femmes portent ici une espèce de mouchoir, ordinairement de batiste, dont elles s'enroulent le bas du cou comme avec une palatine, et qui se relève dans sa partie moyenne par un pli ascendant, pour former une sorte de collerette ; celle-ci est disposée de manière qu'elle se tienne en arrière à une certaine distance du cou, tandis que le bord inférieur se rabat sur le haut du dos et des épaules. Cette disposition de la collerette est du reste une mode particulière, par laquelle il est facile de reconnaître les femmes de Brasparts de celles des autres paroisses. »

Cette description de la Pylaie est des plus intéressantes pour l'étude du costume de la région de Brasparts.

L'ANCIENNE COIFFE

En ce qui concerne plus particulièrement la coiffe, la Pylaie ne semble pas s'être préoccupé d'en décrire la forme typique dans ce pays. Sans doute les régions limitrophes tout au moins possédaient des coiffes identiques. Et de fait, si nous consultons les dessins de Lalaisse, nous verrons que cette description pourrait se rapporter à un certain nombre de coiffes qui avaient entre elles une similitude frappante : la coiffe de Carhaix, de La Feuillée, de Plonévez-du-Faou, de Saint-Thois, de Châteauneuf-du-Faou, de même que la coiffe de Châteaulin, celle-ci différant très peu de celle de Pleyben et de Brasparts. Or, toutes ces villes situées dans le bassin de Châteaulin ont actuellement des coiffes nettement différenciées les unes des autres. Il y a donc eu évolution et cette évolution s'est faite en cinquante ans au maximum car, depuis 1900, déjà, chacune de ces coiffes possède ses caractères spécifiques.

Observant de plus près ces mêmes dessins de la Galerie Armoricaine, il est permis de croire que déjà, en 1845, on se trouvait en présence d'une évolution de la coiffe primitive.

Les barbes ou mentonnières, primitivement baissées sur la poitrine, ont été relevées et épinglées sur le sommet de la tête, laissant pendre de chaque côté deux gracieuses volutes ou boucles qui descendent jusqu'aux épaules.

Il apparaît enfin, toujours d'après les documents de Lalaisse et en observant aussi les vieilles photographies, que ces coiffes, confectionnées en toile de ménage, tissée sans doute par la paysanne elle-même, comme plus tard, devenues plus légères et plus fines, elles seront encore brodées par les jeunes filles du pays, que ces coiffes, disions-nous, se composaient de deux parties :

D'une part sur le devant, le voile (15), d'autre part en arrière le capote ou camail, formant sac, se resserrant par un froncis (16).

Le voile devenu la visagière (en breton ar visachen) formait d'abord un demi-cercle autour de la tête : ar kelc'h.

Le cercle de la visagière était une large bande lisse et se prolongeait de chaque côté en deux pans, ainsi que nous l'avons vu en parlant des mentonnières baissées, encadrant la face et retombant sur la poitrine à moins qu'au contraire elles ne fussent relevées au sommet de la tête par mesure de coquetterie ou plutôt de commodité. Ces ailerons portent en breton le nom de « Chinkellou ».

VARIÉTÉS ACTUELLES DE LA COIFFE DANS LA VALLÉE DE L'AULNE

Nous venons de noter la similitude frappante entre les coiffes, il y a cent ans, des principales paroisses de la vallée de l'Aulne.

Mais depuis lors, plusieurs types se sont formés par « différenciation ».

(15) Qui aurait été imposé jadis par divers conciles pour l'assistance aux offices religieux.

(16) Ces deux parties essentielles se retrouvent, il me semble, dans toutes les coiffes bretonnes bien que quelquefois très atrophiées par suite des caprices de la mode et de la réduction des coiffes en voile de disparition.

tion ». Nous ne parlerons pas de la coiffe de Carhaix ni de celle de Châteauneuf-du-Faou qui forment maintenant un groupe nettement à part. Nous laisserons de côté aussi la curieuse coiffe de Gouézec, ainsi que celle de Saint-Thois.

Trois groupes formeront l'objet principal de notre étude, car il existe entre ces trois groupes une similitude manifeste : nous sommes dans le pays « Rouzik » (17) essentiellement.



Au Nord, le groupe Brasparts qui touche quelques communes limitrophes. Au Sud, le groupe Pleyben qui ne dépasse jamais l'Aulne et comprend Pleyben, Lennon et Le Cloître-Pleyben.

Enfin, bien plus important, vers l'Ouest, le pays de Châteaulin, dont un certain nombre de communes portent le même costume à d'infimes détails près. La mode de Châteaulin « Kis Kastellin » s'étend à Dinéault, Trégarvan, Argol, Saint-Coulitz, Saint-Ségal, Lopérec, Quimerc'h, Bosnoën, Hanvec, Le Faou, Rumengol.

Lothey, de même type, a plus de différences. Au nord du Faou on retrouve une coiffe de même caractère, mais d'une forme tout de même bien modifiée, ainsi à l'Hôpital-Camfrout, Daoulas, Irillac et Logonna-Daoulas.

Bien des détails de ce costume de paysanne qui pourrait paraître identique d'une paroisse à l'autre, sont en réalité bien différents et ne trompent jamais une personne du pays.

Si la même collerette est encore portée dans plusieurs paroisses, ici elle sera retenue sur les côtés par une épingle, tandis que là elle reposera librement sur le haut du croisé.

Mais ce qui différencie le plus les régions ou les paroisses les unes

(17) Nous expliquerons ce terme dans notre étude sur le costume de l'homme.

des autres, c'est surtout ce chef-d'œuvre de la parure féminine en Bretagne : la coiffe.

La façon dont est placé le cercle ou la forme qui lui est donnée, caractérise déjà un territoire. Ainsi, tandis qu'à Pleyben ou Brasparts cette partie de la coiffe épouse assez étroitement la tête, formant simplement une pointe au sommet, dans la région de Châteaulin proprement dite, il y a trois pointes (*trikorn*) une au sommet et les autres sur les côtés. Ces trois cornes se retrouvent toujours à travers les modifications successives de la coiffe depuis que Lalaisse, en 1845, les avait consciencieusement notées, jusqu'à nos jours où, même dans les coiffes très réduites, elles se distinguent encore.

Dans la seule région de Châteaulin, dont nous nous occupons, les paysannes d'un certain nombre de localités plus ou moins voisines ont adopté une coiffe dont les éléments sont semblables. Ainsi les *trons* ou barbes sont relevées et rattachées sur le sommet de la tête d'une façon presque identique. Elles se distinguent pourtant de telle sorte qu'il est impossible de faire erreur sur leur « paroisse » d'origine.

En ne considérant que les ailes ou *trons* de la coiffe on peut les caractériser ainsi :

A Châteaulin, les ailes sont carrées.

A Pleyben, les ailes sont rondes et légèrement redressées.

A Brasparts, les ailes sont rondes mais plus relevées.

A Lothey, elles sont tombantes.

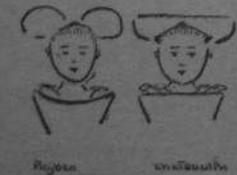
A Daoulas et Logonna, elles sont collantes, à peine détachées de la coiffe.

Ces observations ne concernent que la coiffe de paysanne et ne peuvent se rapporter en aucune façon à la coiffe d'artisanne bien différente d'aspect.

La coiffe de Châteaulin s'appelle la *coiffe carrée*, par opposition à celle de Pleyben qui est une *coiffe ronde* appelée parfois le « 8 ».

Il est curieux de constater que le *croisé* (cette partie du vêtement qui recouvre le buste comme corsage) est également droit à Châteaulin, tandis qu'à Pleyben il est arrondi de façon à découvrir davantage le cou.

On peut donc schématiser la coiffe et le *croisé* de Châteaulin par deux droites, tandis que dans la région de Pleyben, ces deux parties seraient représentées par des lignes courbes.



### DESCRIPTION DE LA COIFFE

Comme toutes les coiffes bretonnes, la coiffe de Châteaulin comprend deux parties principales qui sont, d'une part la *visagière* avec le cercle (*Kelc'h*) et les barbes ou mentonnières, et, d'autre part, la *capuce* *Strad foud* ou *capuchon* qui « coiffe » à proprement parler la tête.

#### A. — TRONS.

La visagière (*visachen*) est la partie la plus caractéristique de la coiffe de Châteaulin. Elle se compose de deux parties :

Le « cercle » qui repose sur le sommet de la tête (ou quelquefois légèrement en arrière) et l'encadre avec ses trois cornes « *trikorn* » distinctives de cette coiffe.

Descendant ensuite de chaque côté de la tête jusqu'aux oreilles, la visagière se relève pour former les ailes « *trons* » en courbe gracieuse. Les extrémités se croisent sur le sommet de la tête formant une ligne droite de 25 à 30 centimètres, maintenue rigide par une fine baguette, un fil d'argent, ou plus souvent par une paille.

Ce sont ces extrémités que l'on dénoue en signe de deuil.

#### B. — COIFFE DE CÉRÉMONIE.

Il ne semble pas qu'à Châteaulin la paysanne ait porté, comme à Brasparts, la grande cornette pour les mariages.

Pour les fêtes et les cérémonies, on prenait une coiffe brodée à la main que l'on garnissait d'une cocarde « *Kokarden* » formant sur le sommet une couronne de fleurettes. Les deux extrémités pendaient en arrière comme deux larges rubans cachant une partie de la chevelure.

Vers 1910, cette cocarde de fleurs fut remplacée par une cocarde de plumes dont la forme était identique.

Ces ornements disparurent vers 1920. Mais, de nos jours, les jeunes filles du Cercle Celtique de Châteaulin : *Alc'honderienn Kastellin*, renouant avec la tradition, ont repris la large coiffe brodée avec la gracieuse cocarde de fleurettes.

#### C. — POSE DE LA COIFFE.

Nous devons à l'obligeance de M<sup>lle</sup> J. ces détails techniques, qui ne sont pas sans intérêt, sur la manière de mettre la coiffe.

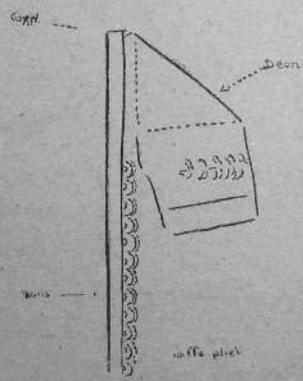
On se doute en effet qu'une coiffe ne se pose pas comme un chapeau sur la tête : c'est un art et il y a la manière de s'y prendre. Nous connaissons des personnes qui, ayant changé de région et donc de coiffes, n'ont jamais pu arriver à ajuster parfaitement la nouvelle coiffe adoptée.

Pour mettre la coiffe :

— On peigne d'abord les cheveux.

— On les entoure d'une partie de ruban noir « *rogerez* ».

— Les cheveux relevés par-dessus ce ruban sont ensuite ramassés dans la deuxième partie de ce ruban, formant ainsi une épaisseur : « *boulten* », dans laquelle on glisse parfois pour l'augmenter un petit « *boudin* », « *boullien stoup* ».



— La préparation de la chevelure terminée, on monte la coiffe, et il y a deux façons de s'y prendre :

a) Ou on prépare la coiffe avant de la poser et, dans ce cas, on l'arrange souvent sur le genou.

b) Ou on la pose directement sur la tête et avec les épingles on l'ajuste comme il convient.

Ainsi montée, la *Koeff Kastellin* (coiffe de Châteaulin) se présente avec ses *trikorn* sur le devant, le *deon* ou fond par derrière et de chaque côté relevées les *basques* ou *trons*.

On pourra se rendre compte de la difficulté d'ajuster convenablement une coiffe de ce pays quand on saura qu'il faut dix à douze épingles pour la faire tenir et qu'il en faut presque autant pour serrer le *boulten* sur la tête.

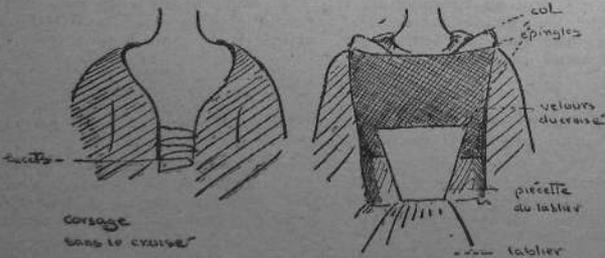
Un costume de paysanne de Châteaulin nécessite, pour bien faire, une trentaine d'épingles : de quoi piquer bien des amoureux !

#### AUTRES PARTIES DU COSTUME

##### ROBE ET TABLIER.

Le tablier permet les plus grandes fantaisies de couleurs. Il est tantôt jaune ou vert, plus souvent bleu ou mauve et, pour les jours de fêtes, garni de dentelles. (Dans le vêtement de deuil il est noir, évidemment.)

Par contre, dans toute la région de Châteaulin, aussi bien qu'à Pleyben, Brasparts, Lennon et Le Cloître, la robe restera rigoureusement noire. C'est un signe de distinction et les personnes de la région méprisaient quelque peu les femmes de Châteauneuf-du-Faou qui portaient alors des robes de couleur et plus encore celles de Brennilis dont la robe était faite de couleurs rayées.



Un autre signe de distinction et de richesse était le velours. Dans la région de Châteaulin, la bande de velours entourant le bas de la robe et les manches était plus large que dans la région de Brasparts : c'était un pays riche et plus on était riche plus on portait de velours.

Cette considération pour le velours était telle qu'une personne qui ajoutait, au bas de sa robe ou aux manches, plus de velours que le

permettait son rang social, pouvait être très mal vue (8). Il était possible enfin d'avoir plusieurs rangs de bandes de velours alternant avec des bandes de broderies en perles noires.

Mais aujourd'hui, la robe tout entière est de velours noir agrémentée quelquefois, sur le haut de la manche, d'une broderie de perles noires.

##### LE CROISÉ.

Avec la robe, la deuxième partie du vêtement est le corsage largement échancré devant la poitrine. Pour cacher la combinaison et les vêtements de dessous, la paysanne de Châteaulin, Pleyben, Brasparts, porte le *croisé* qui couvre la poitrine et dont les extrémités supérieures sont rattachées à la hauteur des épaules.

Le *croisé* est, dans toute sa partie supérieure, en velours noir. Mais, les jours de fêtes, on le remplaçait parfois par un velours vert foncé. Les jours de cérémonie, ce *croisé* était recouvert d'une parterre de fleurs artificielles comme la cocarde de la coiffe. Ce *croisé* s'appelait alors le *croisé de fleurs*. (19)

Sur le bas du *croisé* venait s'épingler la piécette du tablier qui, les jours de cérémonies, pouvait être recouverte d'une dentelle noire.

##### JUPONS.

Le jupon est la robe de dessous. C'est une partie du vêtement que l'on peut encore apercevoir assez fréquemment. La robe en effet est une chose précieuse dont il convient de prendre le plus grand soin. Il n'est pas rare de voir des paysannes portant leurs beaux atours relever les bords de la robe pour s'asseoir sur un banc ou sur une chaise.

De même, les jours de pluie, elles n'hésiteront pas à relever largement les bords de la robe pour éviter qu'elle ne soit salie par la boue (20). On peut donc admirer ainsi le jupon dont la couleur, autrefois très voyante, souvent rouge, est plus ordinairement blanche aujourd'hui.

Jadis, pour les mariages et grandes cérémonies, la paysanne portait couramment plusieurs jupes, les unes au-dessus des autres.

Voici la toilette d'une mariée de Brasparts vers 1890 :

- 1° Une jupe de drap bleu avec des petits plis.
- 2° Une jupe de drap blanc.

(18) Le breton au langage toujours très cru disait d'une personne pauvre qui mettait plus de velours qu'une riche :

« Ar c'hozh erap an douar. »

La terre remonte contre l'eau !

Le français, plus élégant et... moins imagé, dirait : elle n'est pas dans la note.

(19) Ce *croisé* était habituellement de velours. Mais pour bien montrer que ce velours était du velours de soie, et non de coton ou de laine, on avait bien soin de laisser apparent, dans le bas (visible de chaque côté de la piécette du tablier) le *liseré* qui borde habituellement la pièce de velours de soie.

(20) Il n'y a pas longtemps j'ai rencontré, au jour de pluie, une *horidien* qui descendait vers la ville ayant retroussé hardiment les bords de sa robe de velours ; et pour préserver sa coiffe de la pluie, elle avait posé sur la tête un grand mouchoir blanc.

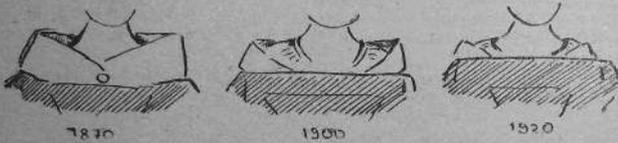
Le tableau était pittoresque : au-dessus du jupon blanc, la robe retroussée faisait un gros bourrelet de velours noir ; puis sur la tête ce mouchoir blanc faisant office de petit parapluie pour préserver la coiffe. Et ainsi vêtue, notre brave paysanne, sans se départir de sa dignité, trotta rapidement, ne craignant pas d'abîmer son précieux costume.

- 3° Une jupe de coton blanc.
- 4° Une jupe ou robe de drap noir pour couvrir le tout. (21)

LE COL.

Le col prend naissance sur le devant en haut du croisé et retombe sur le dos du corsage en dégagant le cou.

Le col (qui se nomme aussi la collerette) est plus petit à Pleyben et Brasparts qu'à Châteaulin. Il a normalement suivi l'évolution de la coiffe. Jadis très ample, il faisait le tour complet et cachait entièrement le cou. Vers 1890, le devant du cou se dégage par raison de commodité et aussi de coquetterie. Par la suite, le cou se laisse voir complètement et la collerette, devenue un simple ornement, repose sur le haut du corsage dans le dos.



Evolution du col

La paysanne de Châteaulin retient le col par devant à l'aide d'une épingle d'argent et même d'or. Et cette façon de l'attacher la distingue encore des paysannes de Pleyben et Brasparts.

Aujourd'hui le col existe toujours, mais considérablement réduit et à peine visible de face. Le plus souvent il est remplacé par une pèlerine de laine ou une fourrure de prix, sauf pour les cérémonies.

(21) En 1837, Duchateller décrivant le costume de l'arrondissement de Châteaulin écrit : « L'habillement des femmes se compose de deux à trois Jupons en grosse étoffe, toile ou berlinge (linge et fil), de deux justins ou justaucorps, d'une coiffe, d'une paire de bas de couleur rouge ou bleu, d'un tablier de couleurs mélangées, de sabots et de souliers. »



LES COIFFES DES ARTISANES

Nous avons déjà signalé que la coiffe artisanne diffère totalement de la coiffe paysanne.

Il est bien difficile aujourd'hui de se rendre compte de tout ce qui séparait, il y a une centaine d'années, l'artisanne de la paysanne. Pour tout dire, l'une était de « la ville », l'autre de « la campagne » ; les costumes évidemment n'avaient rien de commun entre eux. Un peu partout en Bretagne il y avait des coiffes d'artisanne, dans les villes et les bourgs. Ainsi en était-il dans la région de Châteaulin (1).

(1) Faut-il souligner ici, une fois de plus, l'intérêt que présenteraient des études de ce genre dans les autres régions de la Bretagne ?

Quelles sont, dans chaque pays, la coiffe spécifique de l'artisanne et celle de la paysanne ? L'une d'elles s'est-elle imposée au détriment de l'autre ? Ainsi, par exemple, la coiffe dite « la Paimpolaise » est sans doute la coiffe de l'artisanne. Elle est devenue la coiffe caractéristique de toute cette région. Mais y avait-il jadis, dans la campagne environnante, une coiffe de paysanne qui lui fût différente ?

Dans le Finistère, où les coiffes se sont bien mieux conservées, les observations sont plus faciles à faire à ce sujet.

Si Quimper n'a pas conservé sa coiffe d'artisanne bien différente de la « bordelaise » caractéristique de cette région, Brest, Morlaix, Le Faou ont gardé des spécimens typiques de leurs vieilles coiffes d'artisanne, différentes de la paysanne des environs.

Dans tous les ports de la côte se retrouvent aussi des coiffes d'artisanne. On les rencontre aussi bien à Crozon et Camaret qu'à Concarneau ou Douarnenez. Mais à Pleyré, à un kilomètre à peine de Douarnenez, ce n'était déjà plus l'artisanne, mais la paysanne dont la coiffe dominait. C'est probablement cette coiffe qui fut dessinée en 1848 par Lalaisse.

Pour qui pénètre une première fois dans le pays bigouden où l'unité de costumes souffre à peine d'exception, ce n'est pas un moindre étonnement d'apercevoir tout à coup à Penmarc'h, au cœur même de ce pays, une coiffe totalement différente de la grande et noble mitre qui caractérise la Bigoudennaise. Cette coiffe de Kerity-Penmarc'h n'est autre qu'une coiffe d'artisanne que portaient les femmes de marins-pêcheurs dans cette région. Elle s'apparente bien plus à la coiffe de Concarneau ou Douarnenez qu'à la bigoudennaise.

A la fin du siècle dernier, l'artisanne de Châteaulin portait un grand châle de fine laine, sorte de châle de cachemire fort en vogue à cette époque. C'était le châle-tapis.

La coiffe originale de cette artisanne, appelée à cause de sa forme curieuse *la coiffe en fer à repasser*, la distinguait non seulement de la paysanne mais aussi des artisanes des localités voisines. C'était



Artisane



Paysanne

une grande coiffe de toile blanche composée en partie d'un bonnet, serré sur la tête par des lacets. En arrière un fond assez important, redressé par les apprêts, était une poche en forme de haricot. Les lacets qui serraient cette coiffe tombaient devant, de chaque côté de la tête en larges rubans. On relevait ces barbes tombantes pour travailler, comme à Brest, Le Faou, Port-Launay.

A Port-Launay, séparé de Châteaulin seulement par deux kilomètres, la coiffe d'artisanne était déjà bien différente. Le fond se terminait par une espèce de poche pointue qui donnait son caractère à cette coiffe appelée pour cela *la coiffe en nid de poule* (2).

Au Faou l'artisanne portait une coiffe de forme semblable à celle qui à Brest est encore portée actuellement par quelques vieilles personnes.

Les jours de grande fêtes, l'artisanne quittait la coiffe et prenait la grande cornette de cérémonie, dérivée sans doute du hennin. Cette cornette existait, il n'y a pas longtemps encore, à Carhaix. Elle n'était pas particulière à cette ville, comme quelques-uns ont pu le croire.

Mais il serait erroné de s'imaginer que la cornette était l'apanage exclusif de l'artisanne. De vieux documents photographiques prouvent

(2) La coiffe de Châteaulin, avec sa forme de fer à repasser, se nommait plus vulgairement « Coiffe en cul de fer ».  
De même, la coiffe de Port-Launay s'appelait en langage plus vulgaire « le cul de poule ». La coiffe d'artisanne de Morlaix était également appelée, à cause de sa forme caractéristique : « la coiffe en queue de homard ».

que, vers 1870, les riches paysannes de Brasparts portaient, pour leur mariage, ces grandes cornettes brodées à la main (3).

Elles étaient faites d'un beau tissu, d'une longueur totale de 1 m. 40 et d'une largeur de 0 m. 25, et nécessitaient, pour être convenablement ajustées sur le fond de cornette, les mains habiles d'une personne compétente : l'atourneuse.

Les fillettes de Brasparts, Pleyben, Lennon, portaient à cette époque, pour leur première communion, une grande cornette spéciale dont l'ajustement était aussi délicat. Sans doute pour cette raison, dès 1910, dans ces paroisses, la plupart des communicantes prennent plus simplement la coiffe de paysanne. Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de savoir si, dans le pays même de Châteaulin, la jeune communicante portait autrefois la cornette de cérémonie. Il semble pourtant que dans tout le pays la coutume d'une cornette de première communion devait être identique. C'est d'autant plus vraisemblable que dans la presqu'île de Crozon, il n'y a pas encore longtemps, les fillettes portaient cette même cornette pour leurs premières communions. Les jeunes filles la reprenaient aussi les jours de cérémonie.



Communiquante de Pleyben (1910)

### COIFFE ET CHEVELURE

Dans l'histoire de la coiffe, il y a un drame permanent dont il est facile de saisir les différentes phases de l'évolution.

C'est la lutte entre la coiffe et la chevelure.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le fait de laisser apparaître la chevelure était considéré comme une infraction aux lois de la modestie. Un « Traité contre le luxe des coiffures », écrit par l'abbé Vassetz en 1694, est assez curieux à lire aujourd'hui.

La coiffe des religieuses, qui n'a pas été modifiée depuis cette époque, témoigne encore de la rigueur de cette prescription : elle cache entièrement les cheveux.

En 1847, de Goebriand écrivait : « Nos paysannes ne montrent leur chevelure que sur la nuque, ou la relèvent en chignon sous la coiffe » (4).

Pendant de nombreuses années, la chevelure reste donc entièrement cachée sous la coiffe (5). Il serait difficile dans l'ouvrage de Perrin ou dans la « Galerie Armoricaine » de Lalaisse de découvrir plusieurs excep-

(3) Cette « grande coiffe » se retrouve du reste dans les régions éloignées de Châteaulin.

(4) Mémoire au Congrès de l'Association Bretonne, p. 211.

(5) Maurice Barrès avait été frappé, dans son voyage dans les Côtes-du-Nord, de cette dissimulation de la chevelure, et il écrivait : « En Bretagne, les filles ont de grands fronts dégarnis de cheveux et lisses. » Mais c'était en 1887... Depuis, on a vu cela partout, à Roscoff comme à Quimper, à Paimpol comme à Etd, à une victoire de la chevelure.

tions à cette règle. Dans ces dessins, seule la bigoudenne laisse apercevoir la chevelure. Était-elle à cette époque plus émancipée, ou ce fait tient-il à la forme particulière de sa coiffe ?

Cependant la coquetterie féminine accepte difficilement d'être longtemps vaincue. Dès 1870 déjà, la coiffe de nos régions devenue plus légère et plus élégante laisse apparaître quelques mèches de cheveux.

Mais durant de nombreuses années encore la chevelure, lissée bien à plat, osera à peine se montrer. Elle sera moulée le plus discrètement possible dans ce ruban de tête « rogérez » sur lequel est disposée la coiffe.

Dès la fin de la guerre de 1914 la chevelure féminine remporte une nouvelle victoire. C'est presque un scandale : dans la paroisse de Brasparts des jeunes filles d'excellentes familles ont osé relever les cheveux sur le devant de la tête et les peigner en volute bouffante, cachant ainsi une partie de la coiffe.

Hélas cette coiffe diminue de plus en plus d'épaisseur. Ce n'est plus qu'un accessoire qu'on rejette en arrière de la tête : un ornement désormais inutile. Aujourd'hui, dans cette région de Châteaulin, la coiffe est définitivement vaincue. Bien des femmes la portent encore, mais les plus jeunes n'ont pas moins de quarante ans. Si elles ont gardé l'élégance et la distinction qui caractérisent nos paysannes en costumes local, leurs coiffes se sont amincies au point de n'être plus qu'un minuscule filet à peine visible, presque entièrement caché par une chevelure bouffante désormais reine et maîtresse (6).

#### LA COIFFE DE DEUIL

Il convient enfin de dire un mot de la coiffe de deuil dans la région de Châteaulin, Pleyben et Brasparts.

De la Pylaie avait déjà noté le caractère particulier de cette coiffe à Brasparts. Mais il faisait une confusion en affirmant que « cette capote blanche ou plus souvent un peu jaunâtre » ne se portait que pour temps de brume ou de pluie.

M. Joncour, très au courant des traditions de Brasparts, écrivait en 1942 : « La coiffe de dessus, en flanelle blanche bordée d'un liseré de couleur était portée, non, comme le dit par erreur de la Pylaie, pour se garantir de la brume, mais comme vêtement de deuil.

« Cette coiffe « var gorre » — ajoute-t-il — n'était portée, par les femmes en deuil, que pour les enterrements et les offices de l'église. Le reste du temps, cette coiffe était déposée au bourg chez un débitant, parent ou ami, où on la retrouvait en cas de besoin. Les jeunes femmes avaient une coiffe « var gorre » de même coupe mais en étoffe plus légère : une mousseline ou linon rayé empesée et repassée. Elle était très seyante ».

Et en effet jusqu'à ces derniers temps à Brasparts, comme à Pleyben, le demi-deuil se distinguait par une grande coiffe blanche aux larges ailes tombantes, de même étoffe que la coiffe ordinaire. Ainsi habillées, les paysannes de ce pays ressemblaient étrangement aux religieuses du Saint-Esprit.

(6) A une quinzaine de kilomètres de Châteaulin la coiffe de Gonézec, si curieuse et si originale, n'est plus désormais qu'un petit bout d'étoffe presque grotesque dans ses formes ridiculement réduites.

Plus souvent les paysannes se contentent de baisser, en signe de deuil, les ailes de leur coiffe en épinglant les *trons* croisés sur la poitrine. Cela s'appelle : « *distronsed ar koef* » (7).

Cette coiffe aux ailes baissées est recouverte d'une autre coiffe de drap noir formant cape qui retombe jusqu'à la poitrine. C'est la *koef mezer*, toujours portée aux enterrements.

Mais pour le grand deuil on prend aussi une grande cape en forme de manteau qui tombe jusqu'aux chevilles. Le capuchon recouvre entièrement la tête et le visage est à peine visible.

Cette grande cape de deuil est portée de nos jours par la plupart des personnes du pays qui ont gardé la coiffe.

Quand une paysanne est décédée, elle est revêtue de ses plus beaux habits et exposée sur un lit dans la chambre mortuaire. On lui arrange soigneusement la coiffe sur la tête, mais les *trons* ont été baissés et rabattus sur la poitrine. Il semble que ces ailes qui palpitaient joyeusement au vent comme un symbole de vie, doivent désormais se refermer et s'abaisser pour toujours, la vie ayant cessé d'exister !

#### LA COULEUR DU DEUIL

On aura remarqué que de la Pylaie parlait d'une « capote blanche ou plus souvent jaunâtre ». Cette couleur semble avoir disparu au moins depuis plus de 50 ans dans le Bassin de l'Aulne. Mais l'observation de la Pylaie est confirmée par le témoignage du célèbre historien Michelet, qui, dans son rapide voyage en Bretagne en 1831, traversa le pays de Châteaulin où il nota : « les veuves portent coiffes jaunes », et il ajoute « avec queue (au tablier) quand elles veulent se remarier ! » (8).

(7) Ce « débridage » des ailes n'est pas spécial au pays de Châteaulin. On le trouve un peu partout en Bretagne.

(8) A. DEBOUY, *Michelet en Bretagne*, page 55. Actuellement encore, au pays bigouden, la coiffe de deuil a un fond jaune. Dans *Tro-Breiz*, de A. CLOUARD et G. BRIAUD (1932), on lit à propos de Pont-l'Abbé : « Quelques coiffes sont jaunes, passées au safran ; c'est, nous dit-on, un signe de deuil. »

En 1901, Serret écrivait : « Il existe un usage aussi bien pour les femmes de Quimper que pour celles de Pont-l'Abbé, de marquer leur deuil en portant des coiffes jaunes » (*Notices sur les costumes bretons*, Bulletin de la Société Archéologique, tome 27, page 328.)

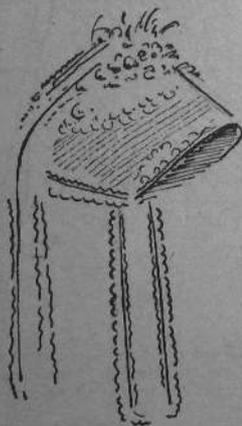
Il semble qu'autrefois le jaune a été adopté un peu partout comme signe de deuil. Pol de Courcy, dans un des premiers guides *Journa*, de Nantes à Brest... *Itinéraire*



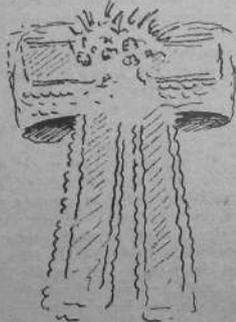
Deuil

COSTUMES D'ENFANTS

Nous avons déjà parlé de la première communiant qui, dans la plupart des régions, portait la grande cornette de cérémonie. Elle était habillée pour la circonstance d'étoffe blanche jusqu'à l'époque où, pour plus de facilité, elle fut simplement parée du costume local commun aux autres paysannes de sa paroisse.



Bonnnet de baptême



Vu de dos fond bleu parterre de fleurs roses

Le jeune enfant portait aussi un costume particulier. Dès la naissance on sortait délicatement de l'armoire le précieux petit bonnet de baptême, confectionné avec amour. Peut-être avait-il servi déjà aux parents eux-mêmes ?

C'est un gracieux bonnet d'enfant comme il s'en trouve dans de nombreuses régions. Mais il se distingue par ce curieux parterre de

(1865), page 295, dit qu'au pays glazik « les femmes empèsent leurs coiffes... lorsqu'elles sont en deuil, en jaune safran ». De Goebriand, en 1847, écrit qu'on rencontre au marché de Quimper « des coiffes bleu-clair et jaune safran, signe de deuil, dit-on » (page 210). Dans *Reiz Izel* (1835), Bonet écrit, page 483, au sujet des coiffes de deuil : « Dans quelques cantons, on les teint en jaune, et dans d'autres en bleu. » Reizeux parle, au moins deux fois, de ce costume de deuil, « Femmes en coiffes jaunes » (*Les Bretons*, Chant XVII), et « Avec leurs corsés noirs et leurs coiffures jaunes » (*Les Bretons*, Chant XVIII). Pitre-Chevalier, dans sa *Bretagne Ancienne et Moderne*, écrit, pages 282-283 : « Que de fois nous avons vu, dans la Cornouaille, les veuves suivre le convoi de leur mari... coiffes de toile passée au safran. »

fleurs qui l'orne comme la cocarde sur la coiffe de cérémonie, ou le croisé de fleurs sur le corsage des paysannes.

Sur un fond de soie bleu ou rose, le petit bonnet garni de dentelle, est agrémenté de petites fleurettes roses pâles, ornées d'herbettes ou de petites tiges jaunes et vertes. C'est un véritable bouquet de fleurs sur la tête de l'enfant. Avec quelle fierté les parents promèneront les jours de fête le « *mabig* » coiffé de son petit bonnet fleuri !

Dès quatre ans, les fillettes sont habillées d'une robe blanche ou noire, d'un tablier de dentelles et d'une grande collerette blanche qui tombe largement sur le corsage.

La coiffure est désormais un bonnet tout blanc recouvert de plumes et orné de dentelle. Mais en dehors des cérémonies le bonnet sera noir agrémenté de tiges et de fils de perles noires.

Les jeunes garçons n'ont pas de costumes particuliers. Dès qu'ils ont quitté les robes de l'enfance, ils portent le costume des hommes du pays rouzik avec une veste et un chupen aux soufflets caractéristiques (les *kornons*) spécialement taillés pour leur âge. Ils ne portent pas la culotte mais un petit pantalon à pan comme celui des hommes. Quand ils ont un peu grandi, le pantalon devenu trop étroit et trop court leur descend juste au mollet.

Dès la fin de la guerre de 1914, il n'y avait plus, dans toute la région, un seul garçon en costume breton. Les costumes de confection de la ville plus commodes et plus économiques avaient complètement remplacé les solides mais coûteux costumes des petits rouziks (9).

(9) Au pays glazik, les jeunes ont conservé plus longtemps le costume breton. En 1924, l'un de mes camarades passait son baccalauréat, habillé du chupen bleu brodé d'or du pays de Quimper. A Rennes, où il se rendait pour l'oral de philosophie, les passants se retournaient avec curiosité et les jeunes gamins le montraient du doigt en criant : « Le petit Breton ! le petit Breton ! » Nous étions pourtant dans la capitale de la Bretagne !



Fileuse de Châteaulin (costume de 1910)



Sonneurs de Binios

II

### LE COSTUME DES HOMMES

UNE des plus anciennes descriptions du costume d'homme, dont nous avons eu connaissance, fut faite par Duchatelier en 1837. Elle concernait tout l'arrondissement de Châteaulin, c'est-à-dire la région qui s'étend de Crozon à Carhaix, de Huelgoat à Locronan. Malheureusement, cette description est trop vague et trop générale. On ne peut en dégager aucune précision sur le costume local.

Les vêtements, écrit Duchatelier, sont généralement de toile de chanvre et ce n'est que pour les jours de fêtes qu'ils ont quelques habillements d'étoffe. L'été et l'hiver, ils portent généralement des sabots dans lesquels ils mettent de la paille ou du foin pour garantir le cou de pied; ils ne portent de bas et de souliers que les jours de fête et pendant l'été. Les galoches ou soques à semelle de bois, commencent à se répandre dans quelques cantons.

Le trousseau des gens de la campagne se compose généralement d'un ou deux habillements complets suivant le degré de leur aisance. Quand ils en ont deux, l'un est en étoffe, l'autre en toile. L'habillement se compose d'un chupen ou habit court, d'un gilet descendant très bas, d'une paire de culottes à larges plis, avec des guêtres sans couvre-pied, soit en cuir, soit en toile.

De Goezbriand, dix ans après, décrit le costume « des Cornouaillais de la Montagne » (Kiz Kerne) tel qu'il existait vers 1800. « C'est, dit-il, un des cinq types bien tranchés » auxquels il rattache tous les costumes, malgré « leur bigarrure et leur variété ». Il écrit :

Les caractères saillants de ce costume sont : la culotte demi-large se jarrétant au-dessous du genou, sans plis ; guêtres qui ne descendent pas plus bas que la cheville, boutonnant au bas seulement ; la ceinture de cuir et le gilet

croisé. Leur chapeau de feutre ou de paille à cuve ronde avec des bords sensiblement plus larges que le petit pol-en-tête du glazik. La couleur et la forme du vêtement de dessus varie beaucoup dans un espace très circonscrit ; mais court ou long, il a des basques et des poches extérieures, contrairement aux glaziks (1).

### COULEUR

Le paysan de la région de Châteaulin se distingue depuis fort longtemps par son costume noir, et pourtant on l'a toujours appelé, et on l'appelle encore, le Rouzik (roux) par opposition au Glazik du pays voisin (Cast, Quéménéven, Plomodiern, Quimper) lequel est toujours habillé d'un chupen et d'une veste de couleur bleue.

Le costume noir était-il considéré par les hommes de la vallée de l'Aulne comme plus habillé et plus distingué que le costume de couleur ou même que le costume noir agrémenté de parements ou broderies vertes ou violettes que l'on portait au pays de Gouézec, Saint-Thois ou Châteauneuf ? Toujours est-il que les hommes de ce pays dédaignaient ou méprisaient leurs voisins aux vêtements plus colorés qu'ils estimaient plus frustes et plus arriérés.

Une étude attentive des dessins de Lalaisse ou de Darjou permet de supposer que, vers 1830, le costume des hommes de cette région était également de couleur. Les observations de La Pylaie, toujours très précises, méritent d'être retenues à ce sujet et, si l'on s'en réfère à la description qu'il nous a laissée des hommes aperçus à Brasparts, un jour de marché en 1842, aucun doute ne peut subsister sur la teinte des habits de l'homme de toute cette région :

« C'est, nous dit-il, d'après cette nombreuse population que je fixai mes idées sur la forme et la couleur des vêtements des hommes et sur celui des femmes. La couleur brune est dominante chez ceux-ci presque sans exception. » Ailleurs, il dit encore, en parlant des hommes de ce pays : « La couleur terre d'ombre est celle de leur habillement presque en totalité. »

Pol de Courcy, décrivant également Brasparts en 1865, confirme les observations de La Pylaie : « Les montagnards sont uniformément vêtus de bure jaunâtre, c'est-à-dire de la couleur fauve de leurs montagnes. »

Ainsi, ces textes apportent une solution à un problème longtemps controversé : si depuis des années le vêtement des hommes de Châteaulin, Pleyben et Brasparts est uniformément noir, le nom de Rouzik (roux) donné aux habitants de ce pays ne peut s'expliquer que par la couleur brune du vêtement que portaient, il y a une centaine d'années, tous les hommes de cette région.



Paysan de Châteaulin d'après une photo de 1860

### LE CHAPEAU

Le chapeau que l'on appelle fok (Le Gonidec pense que ce mot viendrait du français « toque ») était toujours du beau feutre obtenu par le foulage de poils de lapins ou de lièvres. Il se fabriquait dans la région

(1) Congrès de l'Association Bretonne 1847, p. 319-321.

même. Ainsi à Châteaulin existait, jusqu'en 1914, sur le bord de la rivière, une fabrique de chapeaux bretons.

Le chapeau des Rouzik n'avait pas des bords uniformément ronds comme le chapeau léonard. Ses bords très larges étaient relevés et plus étroits sur les côtés.

Les hommes, dit La Pylaie, ont un chapeau avec de larges bords qui sont plats, mais dont le contour est un peu relevé en dessus. La cupe assez basse et de forme ronde, est entourée inférieurement d'un ruban en velours noir qui est accompagné par le bas d'un cordonnet en chenille à couleurs tranchantes et quelquefois bordé d'un second par le haut.

Si les larges bords du chapeau vont se rétrécir peu à peu par suite de la mode, la forme générale restera sensiblement la même et permettra de distinguer les hommes de ce pays des Dardoub, Glazik, Fouenantais ou Léonards.

La calotte, ou fond du chapeau, est entourée d'un ruban de velours serré sur l'arrière par une boucle de métal doré ou argenté. De cette boucle, les extrémités du ruban s'échappent en deux brides tombant librement sur le dos. Jadis, pour les jours de grandes fêtes, ce chapeau s'agrémentait de rubans de chenilles de couleur, comme on en portait encore récemment au pays de Ploaré.

#### CHAPEAUX DE SONNEURS

Le chapeau des sonneurs de biniou va prendre, le jour de noces, un caractère tout à fait particulier et vraiment original par la dimension inusitée du ruban de velours.

Il existait en effet dans toute la région de Châteaulin une coutume qui semble spéciale à ce pays, car nous n'avons pas connaissance qu'elle ait été observée ailleurs. Le jour du mariage, la nouvelle mariée se trouvait dans l'obligation d'offrir aux sonneurs de biniou et bombarde un très large ruban de velours noir dont ceux-ci ornaient leur chapeau durant toute la journée. Mais ce ruban était d'autant plus haut que la mariée était plus riche. Pour les grands mariages, il n'était pas rare de voir les sonneurs porter sur leur chapeau un monumental ruban de velours de 60 à 70 centimètres de hauteur et dont les bords pendaient encore en arrière.

Juchés sur des barriques ou des traiteaux pour mener la danse, les sonneurs exhibaient fièrement ce chapeau haut-de-forme, insigne témoignage de la richesse de la jeune épouse. Ils vendaient ensuite à leur profit cette pièce de velours.

#### LE GILET

Le gilet (Jiletenn) n'a pas de manches. Il est croisé, mais ne remonte pas jusqu'au col, comme cette même partie du vêtement dans le costume glazik.

Vers 1880, les deux bords supérieurs, bordés de velours, sont rabattus pour former revers. Quelques années plus tard, le gilet plus largement ébranché découvrira davantage le plastron impeccable de la chemise blanche et son col toujours sans cravate. La bande de velours s'agrandit, soulignant de son reflet noir la forme caractéristique de ce Jiletenn rouzik, dont les quatre boutons du bas sont seulement lacés.

Les revers du gilet s'écartent assez amplement, devant la poitrine, pour former une sorte de grande poche ouverte par le haut. Cette particularité donnera naissance à une expression fort pittoresque : « ar jiletennet », plein son gilet, autrement dit « plein son ventre ». Au cours d'un repas bien copieux, on exprimera donc sa satisfaction en disant que l'on a eu plein son gilet, « ar jiletennet ». On aura bien mangé ou, en langage moins chatié, on aura fait « une bonne ventrée ». Pour qui connaît l'ampleur de cette poche du gilet rouzik, cela représente, certes, quelque chose de « bien fassé » !

Puisqu'il est question de « ventrée », parlons aussi de la ceinture. La ceinture était primitivement en peau blanche avec boucles et plaques de cuivre découpées à jour, comme au pays Glazik (2). Mais elle a fait place rapidement à une ceinture d'étoffe d'abord de couleurs variées et bientôt uniformément bleue. Écoutez maintenant notre éminent observateur décrire cette partie du vêtement qu'il a observée il y a plus de cent ans :



Le gilet est d'étoffe violette ou bleue ou brun foncé, garni de deux rangées de boutons blancs en os ou de cuivre, et toujours croisé ; on le laisse seulement un peu ouvert par le haut. Il est serré au-dessus du milieu du ventre par une large ceinture de cuir, au moyen d'une grande boucle de cuivre. Cette ceinture est fort souvent remplacée par un long mouchoir bien à carreaux qui n'a pas d'attache apparente.

Les cheveux sont longs ordinairement relevés et contenus sous le chapeau, mais lorsqu'on va à l'église on les détache afin qu'ils puissent tomber librement et flotter sur les épaules.

Les dessins de cette époque nous montrent bien ces hommes aux cheveux longs. Mais les plus suggestifs sont peut-être les gravures d'Obvier Perrin dans sa « Galerie Bretonne » de 1808.

En 1910, on pouvait encore voir, dans la région du Porzay de ces beaux vieillards portant avec une certaine noblesse cette grande chevelure, tombant sur les épaules : c'étaient les derniers « bragou-braz ».

#### LA VESTE

Le docteur Piequenard, dans son étude sur « l'évolution du chupen de la région de Kimper en 1912 », constatait que le chupen manchek, cette pièce de vêtement qui se portait alors avec manches, faisait rapidement place à un chupen sans manches dont les bords étaient ornés, d'un côté de boutons de cuivre, et de l'autre de bandes de broderies

(2) Parlant de la ceinture d'étoffe ou « ruban » du Léonais, de Gouabrand écrit : « Le Glazik, le Kiz-kerer, le Kiz-gwenet n'admettent que le ceinturon de cuir, Gouabrand, tandis que les populations situées au nord de la montagne d'Aves ne connaissent que la ceinture d'étoffe faisant deux ou trois fois le tour du corps. »

jaunes et oranges. Par contre, le jilet, vêtement de dessous, jadis sans manches, se portait désormais avec manches.

On ne constate, dans la région de Châteaulin, aucune évolution de ce genre. La veste du Rouzik restera toujours, jusqu'à sa disparition, un « chupen mancheck ».

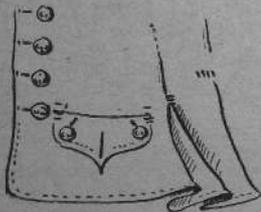
Du temps de La Pylaie, c'était encore un ample vêtement avec basques :

Les hommes, dit-il, n'ont pas encore de redingote, mais une grande veste qui descend jusqu'à mi-cuisse, coupée droit par devant dans toute sa longueur. Elle a des basques par derrière, dont les plis, plus ou moins multipliés remontent jusqu'aux reins ; ils sont distants entre eux et partent chacun de l'un des trois boutons qui sont placés sur la taille.

Les boutonnières et les boutons sont rouges, afin qu'en tranchant avec la couleur de l'étoffe, ils deviennent un ornement. Par derrière il y a deux poches, sur lesquelles retombe une patte transversale garnie de boutons qui correspondent à des boutonnières fendues de haut en bas. Quelquefois il y a une seconde veste par dessus celle-ci, elle est ordinairement plus courte.

Cette description très précise correspond fort bien aux dessins de Lalaisse faits sans doute, d'après nature, quelques années plus tard.

Vers 1900, la forme de la veste est déjà bien modifiée, mais le caractère reste identique. Cette veste en drap noir est désormais plus courte et largement ouverte sur la poitrine. De chaque côté, sur les bords, une rangée de boutons, toujours noirs, mais souvent ouvragés, forme une garniture. Cette veste de drap, sans aucune bande de velours, se caractérise par des sortes de soufflets (ou *kornou*) de chaque côté au bas des basques. Cette particularité, que rappelle un peu l'élégant habit à la française du siècle de Louis XV, se retrouve dans certaines parties du Léon.



Détail de la veste

### LE BRAGOU

Continuant sa description, Bachelot de la Pylaie nous fait part maintenant de ses observations sur le bragou :

Le bragou-braz n'est plus d'une ampleur bizarre comme à Quimper ; il s'est modifié et restreint pour rentrer dans la forme d'une culotte courte, seulement un peu plus ample ; mais celle-ci par sa largeur uniforme fait paraître la cuisse de même grosseur de haut en bas. Cette culotte se serre contre les genoux, par des plis plus courts qui sont rentrants.

Les guêtres sont faites de drap violet, avec deux coutures rouges par derrière, l'une auprès de l'autre ; elles ont extérieurement une ouverture sur le côté que ferment quatre ou cinq boutons rouges. Le bas de la guêtre descend toujours de manière à couvrir l'entrée d'un gros sabot qui est bourré de paille. Il est ordinairement orné plutôt que consolidé, en dessus, par un cercle de fer ordinaire ou de fer blanc, dans lequel l'homme est nu-pied.

La culotte qui n'a point de bouton à la ceinture, ne tient qu'au moyen d'une longue cheville de bois qu'on passe dans deux boutonnières placées par devant à la ceinture, vis-à-vis l'un de l'autre. Cette cheville s'appelle *ibil* ou *ibil-bragou*.

L'*ibil bragou*, nous apprend le docteur Picquenard, est parfois remplacé par... la clef de l'armoire ! (C'est évidemment un moyen très pratique de la garder sur soi, Mais il est préférable de ne pas se demander ce que devenait la culotte quand on avait besoin de la clef...)

On a vu plus haut que de Goëbriand confirme cette description.

Voilà donc, magnifiquement campé sur ses jambes, notre Breton de 1843 !

Ceux qui ont dépassé aujourd'hui la quarantaine se souviennent sans doute d'avoir vu les derniers « bragous » de Plomodiern, Cast, Locronan, Saint-Thois, Gouézec. Cette description concernant le bragou et les guêtres, à quelques détails près, pouvait leur être appliquée, réserve faite de l'ampleur du bragou.

Mais si, vers 1900, on pouvait encore voir à Brasparts quelques rares « bragous » en culotte blanche, veste noire et turban bleu, déjà à cette époque le pantalon long gris uni ou à rayures avait remplacé le bragou. Ce pantalon, pendant longtemps, eut, comme dans la marine, une fermeture particulière dite « à pont ». Le pantalon classique à braguette, tel qu'il est couramment porté aujourd'hui, devait lui succéder (3).

Avec le bragou, les guêtres avaient disparu. Si l'on gardait encore quelque temps le chupen ou le chapeau du pays, tout le reste était désormais de la banale confection de ville (4).

### LES CHAUSSURES

Pour être complet, il faudrait parler aussi des souliers. Ils n'ont rien de particulier ni d'original à la région. Comme partout, peu à peu, les sabots de bois (*boutou-koad*) ont été abandonnés, sauf pour les travaux des champs.

Les souliers de cuir, *boutou-ler*, faits dans le pays, étaient primitivement ornés d'une boucle de cuivre ou même d'argent. Les femmes portaient des chaussures presque identiques attachées aussi, comme le notait de la Pylaie, « par deux grandes boucles de cuivre ». Mais le plus souvent les chaussures subissent les modes de la ville, sans aucune particularité (5).

(3) Dans nos campagnes la crudité de langage ne perd jamais ses droits. Au moment où l'on abandonnait cette forme du pantalon à pont, fermé devant par une pièce qui se rattachait des deux côtés, sur les hanches, il était de mode d'appeler le nouveau pantalon à braguette : « le pantalon pour passer devant » !

(4) Voici la description que fait M. Joneux de Brasparts du costume de paysan dans son pays tel qu'il pouvait encore le voir vers 1925-1930 :

Jusqu'à, ces dernières années on portait encore le costume qui avait remplacé le vieux costume de 1840, c'est-à-dire le pantalon, la veste descendant jusqu'au bas des reins, avec une seule rangée de boutons en corse ou en jais de chaque côté ; ceux-ci attachés à côté de fausses boutonnières avec de grandes pochettes sur les poches.

Le jilet, bordé de larges bandes de velours, ainsi que les poches se double sur la poitrine ; veste et jilet en drap grenu noir, une ceinture de métrons bleu sans attache apparente, tel était cet accoutrement avec une chemise de toile blanche empesée sur le devant, avec un col droit sans cravate.

Cette description est exactement la même que celle que nous avons donnée ; le Rouzik se retrouvait identique à Brasparts, Pleyben, Lemnou et Châteaulin.

(5) Plusieurs tableaux du Musée de peinture de Quimper datant du siècle dernier représentent les paysans de la région de Quimper ou de Châteaulin dans leur costume traditionnel. On peut constater que les danses bretonnes s'exécutaient aussi bien en sabot qu'en souliers.

Regardons que des usages récentes et impropres aient régné dans les combles. Plusieurs de ces peintures ; si elles ne sont pas de véritables œuvres artistiques, elles n'en présentent pas moins un intérêt évident comme document folklorique et cela aussi à sa valeur même pour les touristes !

En 1900, le docteur Picquenard, terminant son rapport très détaillé sur les variétés de Bragou-Braz et de Bragou-Ber des environs de Quimper et Quimperlé, disait :

« Repoussons de toutes nos forces cette banalité qui tend de plus en plus à envahir les pays civilisés. Il fait bon quelquefois regarder en arrière et retremper son esprit dans les choses d'autrefois. C'est là où l'on puise une force nouvelle au milieu d'hommes d'un ferme caractère, auxquels nous voulons, nous la jeune génération, ressembler si nous le pouvons. »

Le grand barde breton, *Barz Melen*, qui portait lui-même si fièrement le bragou-braz, aura-t-il été écouté ?

## HIER ET AUJOURD'HUI

Au cours de cette étude, nous nous sommes efforcé de décrire aussi exactement que possible un costume de la Basse-Bretagne qui n'avait guère attiré l'attention jusqu'à présent.

Les observations recueillies et les enquêtes menées ont permis de comparer les résultats obtenus aux précieuses descriptions de Bachelot de la Pylaie. Les contrôlant par les dessins de l'époque, il nous a été facile de montrer l'évolution de ce costume.

Nous avons vu peu à peu disparaître les éléments les plus intéressants de ce costume de Châteaulin. Il reste encore un certain nombre de personnes très fières de le porter. Mais les nécessités de la vie et aussi, faut-il le dire, parfois une certaine honte, ont obligé beaucoup d'autres à l'abandonner.

C'est pourquoi on ne peut que se réjouir, aujourd'hui, de voir les jeunes des cercles celtiques reprendre volontiers le costume traditionnel de leur pays, pour les danses, les fêtes et parfois les mariages. A Châteaulin, un cercle folklorique du pays Rouzik, les *Alc'houederienn Kastellin*, renouant avec la tradition, a sagement repris le costume authentique de 1910 : coiffe de dentelle avec la cocarde et le crois de fleurs pour les jeunes filles; veste noire, chupen et pantalon classique pour les jeunes gens.

D'aucun ont été surpris de s'apercevoir, tout à coup, que ce costume, dont la disparition assez rapide semblait, croyait-on, s'expliquer par sa banalité, était encore gracieux, coquet et original. Il gardait une fraîcheur de terroir et une certaine nouveauté qui ne laissait pas d'étonner.

Faut-il dire que plusieurs jeunes filles du cercle se sont trouvées avantagées dans ces atours bien plus seyants qu'un quelconque costume de ville ? Peut-être aussi, en lisant ces lignes, auront-elles désormais plus de considération pour ce costume, que tant d'autres, avant elles, ont porté, avec élégance et distinction.

Ambassadrices de leur petite patrie, dans les lointains déplacements, elles ont aujourd'hui, à leur tour, la délicate mission de mettre en honneur ce costume du pays de Châteaulin : *kis Kastellin*, que ces quelques pages se sont efforcées de faire comprendre et aimer.

JOS LE DOARÉ.

## APPENDICE I

### NOTES SUR L'ÉVOLUTION DU COSTUME BRETON

#### I. — LIEU

1° Une femme d'un certain âge, changeant de région, gardera la coiffe d'où elle vient. Ses filles, par contre, adopteront le costume de leur nouveau lieu de résidence. Il est donc assez courant, dans une même famille, que la mère continue à porter la coiffe d'une autre région, tandis que ses filles ont adopté un costume différent : ainsi la mère sera toujours en *Borleden*, tandis que les filles sont devenues des *Kis-Kastellin*.

2° Une paysanne venant habiter la ville gardera sa coiffe de paysanne. Elle dédaignera de porter la coiffe de l'artisan.

On peut donc rencontrer, habitant une même ville, des personnes portant la coiffe d'artisan et d'autres la coiffe de paysanne. De là les erreurs de certains enquêteurs qui, n'habitant pas le pays, n'ont pas su faire cette distinction essentielle.

Lalaisse lui-même ne semble pas s'être préoccupé de cette différence. La femme de Châteaulin qu'il a prise comme modèle dans sa *Galerie Armoricaïne* est une paysanne; mais celle de Port-Lannay, port de Châteaulin, est une artisanne, différente encore de l'artisanne de Châteaulin qu'il n'a pas représentée.

#### II. — TEMPS

1° La coiffe d'artisanne disparaît avant celle de paysanne. Ce fait est dû d'abord au contact plus fréquent avec les étrangers, au désir d'imiter les bourgeois de la ville considérées comme plus élégantes et plus distinguées, et sans doute aussi aux complications de mise en place et de repassage de la coiffe : un chapeau de ville est tellement plus facile à poser !

2° Une femme d'un certain âge ne suit plus la mode. Ni la forme ni les dimensions de sa coiffe ne seront modifiées suivant les caprices du moment. La coiffe qu'elle continue à porter représente la mode en usage quand cette paysanne avait 35 ou 40 ans.

Dans une même région, et à la même époque, coexistent donc deux ou trois types de coiffes appartenant à des générations différentes. Il est possible de suivre l'évolution de la coiffe d'après ces types existant dans une même commune.

#### III. — ÉVOLUTION

1° Certaines coiffes évoluent par diminution. Elles s'étioilent, se rapetissent et disparaissent bientôt par anémie. Jadis véritables coiffures, elles ne sont désormais plus qu'un souvenir : les lacets, les rubans, les barbes, le fond même de la coiffe, se sont réduits au point de n'être plus qu'un symbole que l'on abandonnera à la première occasion.

2° D'autres coiffes évoluent au contraire par augmentation. Elles se conservent alors plus longtemps, telle la coiffe bigoudène et la coiffe du Porzay : la *borleden*. Il en est de même pour le costume auquel on ajoute parfois un élément. Ainsi, dans toute la région de Quimper, la collerette a été adoptée vers 1930 par les Borleden.

Le costume de Fouesnant, aussi bien que celui de Pont-Aven, s'est également mieux conservé, la coiffe et la collerette amplifiant leurs formes.

3° Le velours, considéré comme signe de richesse et de distinction, a pris de plus en plus d'importance dans la robe et le corsage, se substituant à la broderie ou à la couleur, pourtant plus pittoresque.

Aujourd'hui, le costume de borleden, comme celui de Châteaulin, est presque entièrement de velours noir; seul un tablier de couleur, avec la collerette et la coiffe blanche, vient rompre la sévérité de cet ensemble.

IV. — DISPARITION

I. — Le costume d'homme disparaît normalement de bas en haut :

1° Les souliers de la ville ont d'abord remplacé les chaussures de campagne (souvent faites par un cordonnier de village) ou les sabots de bois.

2° Le *bragou-braz*, auquel a succédé dans certaines régions le *bragou ber*, a été remplacé, dès 1880, par un pantalon uni ou à rayures dit pantalon à pont. Mais celui-ci a bien vite fait place au pantalon de ville à braguette, universellement porté aujourd'hui.

3° La veste (*chupen*) a disparu vers 1910-1915, remplacée par un banal veston de confection sous lequel on a conservé quelque temps encore le gilet (*jiletenn*), lequel disparaît à son tour rapidement.

4° Le col droit avec la chemise empesée est demeuré l'apanage d'un certain nombre de vieux qui, aussi fidèlement, ont gardé, les dimanches et jours de fête, leur chapeau breton.

5° Ce chapeau est le dernier bastion de résistance à la standardisation. Les Bretons traditionnalistes qui ont dépassé la soixantaine, y restent toujours attachés. Les jeunes l'ont définitivement abandonné pour la casquette puis le béret basque.

II. — La femme, d'habitude, quitte d'un seul coup son costume traditionnel soit à l'occasion d'un voyage, d'un déplacement ou d'un mariage.

Parfois, pourtant, le costume féminin disparaît seulement en partie. La coiffe demeure alors, la plupart du temps, le dernier symbole de la fidélité. Il est facile d'en faire la constatation à Douarnenez ou à Concarneau. Dans la région de Quimper, on rencontre aussi des paysannes en coiffes qui ont abandonné une partie du costume traditionnel pour se vêtir d'un informe manteau noir d'une banalité et d'une laideur désespérante.

V. — SUBSTITUTION

La disparition d'un costume et, plus particulièrement d'une coiffe, peut se faire enfin par substitution.

Ainsi, par exemple, il y a déjà quelques années, toutes les jeunes filles de Gouézec ont abandonné la coiffe pourtant gracieuse de leur pays pour adopter la coiffe voisine, celle de Pleyben.

Sans doute, Pleyben leur paraissant plus évolué et plus modernisé que Gouézec, quelque peu perdu dans sa montagne, il a semblé plus distingué aux jeunes filles de ce dernier pays d'imiter les élégantes qu'elles admiraient au bourg voisin.

Seules quelques vieilles femmes de Gouézec portent actuellement l'authentique coiffe de cette commune, et encore plusieurs l'ont transformée en un modèle réduit, aux dimensions ridiculement petites.

Ce n'est plus que la caricature d'une des coiffes qui était, avec celle de Plougastel-Daoulas, l'une des plus gracieuses et des plus originales de Bretagne.

VI. — MODIFICATION

Il serait intéressant d'étudier ici l'influence des localités voisines sur le costume breton d'une région. Il n'y a aucun doute que des modifications de caractère ou de forme se sont produites au contact des costumes voisins. Mais, faute de preuves suffisantes, il est difficile d'apporter des précisions certaines à ce sujet. La coiffe de Pleyben ou Brasparts n'a-t-elle pas subi l'influence de celle de Châteauneuf-du-Faou ? Le costume de Lothey n'a-t-il pas été influencé par celui de Gouézec ? Châteauneuf-du-Faou n'a-t-il pas subi le voisinage de Carhaix ?

On doit pouvoir expliquer de même la parenté des costumes de Scaër, Pont-Aven et Fouesnant. Et pourtant, que de frontières infranchissables ont subsisté sans cause apparente ! A quatre kilomètres de Châteaulin, la *bourleden* diffère totalement de la Châteaulinoise, et aucune de ces coiffes n'a subi l'influence de l'autre.

Pourquoi l'Odet est-elle une frontière de costume et non pas la Laita ? Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre.

Ainsi l'étude du costume breton apparaît des plus complexes. C'est un domaine où le chercheur ne peut s'aventurer qu'avec beaucoup de prudence, sous peine de faire fausse route.

APPENDICE II

VOCABULAIRE DU COSTUME DE LA RÉGION DE CHATEAULIN

I. — COSTUME DE FEMMES

Les mots bretons des différentes parties du costume, de même que les expressions notées ici sont d'un emploi courant dans toute la région de Châteaulin.

Coiffe . . . . .	KOEFF
Collerette . . . . .	KOLLIER GOUZOUG
Corsage . . . . .	KORF-BROZ
Tablier . . . . .	TAVANJER (ou Tavancher)

Piécette de tablier . . . . .	TAPELET
Jupe (robe) . . . . .	BROZ
Jupon . . . . .	BROZ-DINDAN ou LOSTEN-DIN-DAN
Croisé . . . . .	CROISED
Bourrelet attaché au bas de la camisole pour soutenir la jupe	GWADEGENN

II. — HABITS DE DEUIL

Cape de deuil . . . . .	KOEFF MEZER
Grand manteau de deuil . . . . .	MENTELET
Coiffe baissée en signe de deuil . . . . .	DISTRONSED AR KOEFF

III. — ENFANTS

Bonnet d'enfants . . . . .	BONEDIG
Robe d'enfants . . . . .	SE

IV. — COSTUME D'HOMME

*Le costume d'homme était jadis de couleur brune (rouz). Depuis 80 ans, il est entièrement noir.*

Chapeau . . . . .	TOK
Ruban . . . . .	TOK GANT VOULOUS
Chemise . . . . .	ROJET
Gilet . . . . .	GILLETEN
Veste . . . . .	CHUPEN
Pantalon . . . . .	BRAGOU
Ceinture . . . . .	GOURIZ
Sabots de bois . . . . .	BOTOU-KOAD (ou boutoukoad)

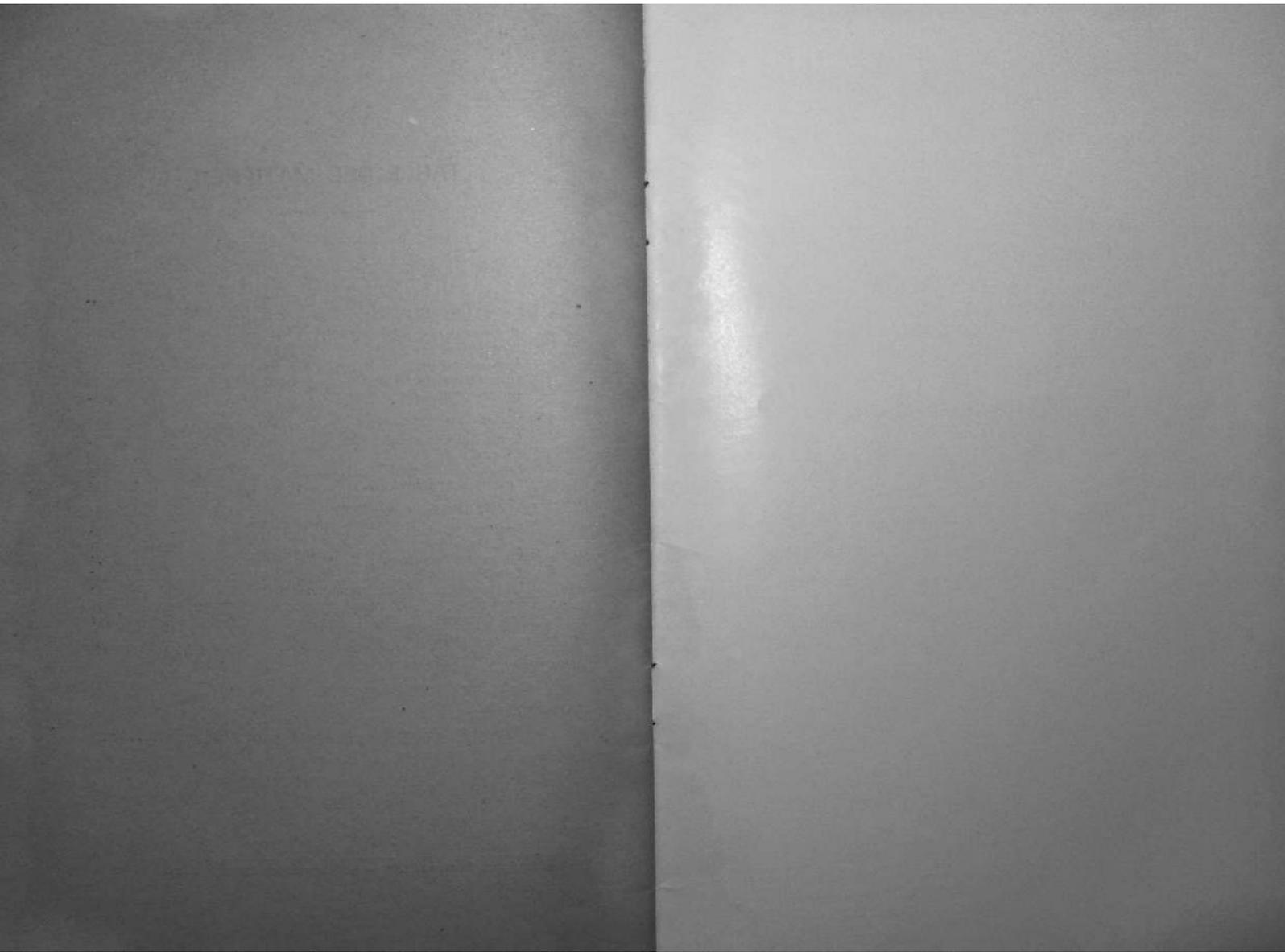
V. — EXPRESSIONS

KARGUET HI CHILETEN . . . . .	Plein son gilet (même sens que ar jiletennet)
KRENE LEIZ E VRAGOU . . . . .	Trembler dans sa culotte (avoir peur)
DILLIAT PEMDEZ . . . . .	Vêtements de tous les jours
DILLIAT SUL . . . . .	Vêtements de dimanche
RODEL NE GOUS NETRA . . . . .	Roder (ou faire des embarras) ne coûte rien
BRAGAL A RA . . . . .	Faire du chiqué
KOEFF SPARLET . . . . .	Coiffe... évaporée
TERET E C'HOEFF . . . . .	Coiffe mise coquettement
KOMED E C'HOEFF . . . . .	Coiffe bien mise (bien moulée)

J. D.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
I. — LE COSTUME FEMININ . . . . .	8
Il y a cent ans . . . . .	9
L'ancienne coiffe . . . . .	10
Variétés actuelles de la coiffe dans la vallée de l'Aulne . . . . .	10
Description de la coiffe . . . . .	13
Autres parties du costume . . . . .	14
LES COIFFES DES ARTISANES . . . . .	17
Coiffe et chevelure . . . . .	19
La coiffe de deuil . . . . .	20
La couleur du deuil . . . . .	21
Costumes d'enfants . . . . .	22
II. — LE COSTUME DES HOMMES . . . . .	24
Couleur . . . . .	25
Le chapeau . . . . .	25
Chapeaux de sonneurs . . . . .	26
Le gilet . . . . .	26
La veste . . . . .	27
Le bragou . . . . .	28
Les chaussures . . . . .	29
BIER ET AUJOURD'HUI . . . . .	30
APPENDICE I.	
Notes sur l'évolution du costume breton . . . . .	31
APPENDICE II.	
Vocabulaire du costume de la région de Châteaulin . . . . .	33





HIER ET AUJOURD'HUI  
ÉDITION FOLKLORIQUE  
DU CERCLE CELTIQUE  
DE CHATEAULIN